



Assemblée générale

Distr.  
LIMITEE

UN LIBRARY

A/C.1/42/L.25  
27 octobre 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

101 2 8 1987

UN/SA COLLECTIO

Quarante-deuxième session  
PREMIERE COMMISSION  
Point 66 j) de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR  
L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE : CESSATION  
DE LA COURSE AUX ARMEMENTS NUCLEAIRES ET DESARMEMENT NUCLEAIRE

Argentine, Bangladesh, Cameroun, Inde, Indonésie, Mexique, République  
démocratique allemande, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Suède  
et Venezuela : projet de résolution

Cessation de la course aux armements nucléaires  
et désarmement nucléaire

L'Assemblée générale,

Rappelant que, au paragraphe 11 du Document final de sa dixième session extraordinaire 1/, première session extraordinaire consacrée au désarmement, elle a déclaré que la course aux armements nucléaires, loin de contribuer à renforcer la sécurité internationale, l'affaiblit et accroît le risque de guerre nucléaire et que les arsenaux existants d'armes nucléaires sont à eux seuls plus que suffisants pour détruire toute vie sur la Terre,

Rappelant également que, au paragraphe 47 du Document final, elle a exprimé l'opinion que les armes nucléaires sont celles qui menacent le plus gravement l'humanité et la survie de la civilisation, qu'il est essentiel d'arrêter et d'inverser la course aux armements nucléaires sous tous ses aspects afin d'éliminer le risque d'une guerre mettant en jeu des armes nucléaires et que l'objectif final est, de ce point de vue, l'élimination complète de ces armes,

1/ Résolution S-10/2.

Notant que, dans la Déclaration politique adoptée par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, il est déclaré que la recrudescence de la course aux armements nucléaires ainsi que l'attachement aux doctrines de dissuasion nucléaire ont augmenté le risque de voir éclater une guerre nucléaire et ont entraîné une insécurité et une instabilité accrues dans les relations internationales, et que les armes nucléaires sont, plus que des armes de guerre, des instruments d'anéantissement massif 2/,

Notant en outre que, dans la Déclaration politique adoptée par la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Harare du 1er au 6 septembre 1986, il est déclaré que l'idée selon laquelle la paix mondiale peut être maintenue grâce à la dissuasion nucléaire, doctrine à l'origine de la multiplication et du perfectionnement constants des armes nucléaires, est le mythe le plus dangereux qui soit 3/,

Convaincue que les négociations sur le désarmement nucléaire présentent un intérêt vital pour toutes les nations, la présence d'armes nucléaires dans les arsenaux d'une poignée d'Etats mettant directement et fondamentalement en danger les intérêts de sécurité vitaux de tous les Etats, dotés ou non d'armes nucléaires,

Accueillant avec satisfaction les propositions relatives à l'élimination complète des armes nucléaires dans le monde entier,

Considérant qu'il faut faire cesser complètement les essais, la production et le déploiement des armes nucléaires de tous types et modèles et de leurs vecteurs - première étape du processus qui devra aboutir à une réduction substantielle des forces nucléaires - et se félicitant à cet égard de la Déclaration commune publiée le 22 mai 1984 par les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la République-Unie de Tanzanie et de la Suède 4/, laquelle a été réaffirmée dans la Déclaration de Delhi 5/ et la Déclaration de Mexico 6/, adoptées par les dirigeants de ces Etats le 28 janvier 1985 et le 7 août 1986, respectivement,

---

2/ Voir A/38/132-S/15675 et Corr.1 et 2, annexe, sect. I, par. 28.

3/ Voir A/41/697-S/18392, annexe, sect. I, par. 33.

4/ A/39/277-S/16587, annexe. Pour le texte imprimé, voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1984, document S/16587, annexe.

5/ A/40/114-S/16921, annexe. Pour le texte imprimé, voir Documents officiels du Conseil de sécurité, quarantième année, Supplément de janvier, février et mars 1985, document S/16921, annexe.

6/ A/41/518-S/18277, annexe I.

Notant que plusieurs mesures concrètes ont été proposées lors de la session de 1987 de la Conférence du désarmement,

Regrettant, cependant, que la Conférence du désarmement n'ait pu parvenir à un accord touchant la création d'un comité spécial sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire,

Convaincue qu'il faut absolument prendre des mesures constructives en vue d'arrêter et d'inverser la course aux armements nucléaires,

1. Réaffirme que l'existence de négociations bilatérales sur les armes nucléaires et spatiales ne réduit en rien la nécessité d'engager d'urgence, à la Conférence du désarmement, des négociations multilatérales sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire;

2. Estime qu'il faut intensifier les efforts visant à engager, à titre hautement prioritaire, des négociations multilatérales conformément aux dispositions du paragraphe 50 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale 1/, première session extraordinaire consacrée au désarmement;

3. Prie de nouveau la Conférence du désarmement de constituer, au début de sa session de 1988, un comité spécial chargé de développer le paragraphe 50 du Document final et de présenter des recommandations à la Conférence sur les meilleurs moyens d'engager des négociations multilatérales en vue de la conclusion, par étapes appropriées, d'accords assortis de clauses de vérification adéquates, afin de :

a) Mettre un terme au perfectionnement et à la mise au point de systèmes d'armes nucléaires;

b) Mettre un terme à la production de tous les types d'armes nucléaires et de leurs vecteurs, ainsi qu'à la production de matières fissiles à des fins d'armement;

c) Réduire sensiblement les stocks d'armes nucléaires en vue de leur élimination complète;

4. Prie la Conférence du désarmement de lui faire rapport, lors de sa quarante-troisième session, sur l'examen de la question;

5. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-troisième session la question intitulée "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire".

-----